N° DCCAS-2026-18

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières

CCAS DE BREBIÈRES

Délibération du CCAS du 21 octobre 2026

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 27 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID Président du CCAS, en suite de convocation en date du quinze octobre deux mil vingt-six.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-Président, Mme BODNIEFSKI Marina, Mme EVRARD Séverine, Mme DEMABRE Caroline, Mme BIANCALANA Antonella, M. CARLIER Bernard, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme LIBERAL Christine, Mme LOYEZ Cécile, M. MULOT Christian, Mme DUQUENNE Thérèse, Mme SARRAZIN Micheline.

ABSENTES :
Mme ALIEMART Stellina donne pouvoir à Mme BIANCALANA Antonella

Mme BREMARD Céline absente excusée
Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine absente excusée

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 17 **Présents : 14**
Quorum : 9 **Votants : 15**

MARCHES PUBLICS
3 – CHOIX DU PRESTATAIRE DU COLIS DE NOËL POUR LES AINES

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que, chaque année, un colis est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus au 31 décembre, domiciliées à Brebières, pour Noël.
A cet effet, une consultation a été lancée le 31 août 2026. La date limite de remise des offres a été fixée au 31 septembre 2026 à 16h00.

5 sociétés ont présenté une offre dans les délais,

N° d'ordre d'arrivée	Nom	Ville	Montant TTC
1	EYMET VILLAGE	PUJAUDRAN	18.36 €
2	CELLIER DU PERIGORD	SARLAT	19.90 €
3	LA QUERCYNOISE	GRAMAT	18.90 €
4	GAMM VERT	VITRY-EN-ARTOIS	21.73 €
5	VALETTE FOIE GRAS	GOURDON	Proposition 5.1 :19.45 € Proposition 5.2 : 19.70 €

Considérant les critères (critère 1 : prix – 50 %, critère 2 : présentation du colis – 20 %, critère 3 : dégustation – 30 %),

La commission a décidé d'écarter l'offre présentée par la société GAMM VERT au motif de sa non-conformité aux exigences tarifaires définies dans le dossier de consultation des entreprises, celle-ci dépassant le plafond fixé à 20.00 € TTC.

➲ Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

- **POUR** **15**
- CONTRE 0
- ABSTENTION(S) 0

DÉCIDE de retenir l'offre n° 5.1 de la société **Valette Foies Gras** de **GOURDON** pour une commande de 1 100 colis (+/- 10 colis, en fonction des mouvements de la population) à 19.45 € TTC.

Soit un montant total de 21 395.00 € TTC.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Président.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

FORMALITÉS – CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

Publié le :
Affiché le :
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.
Tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex